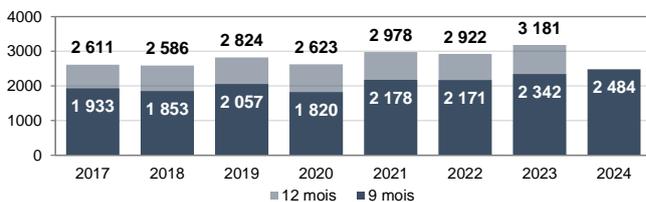


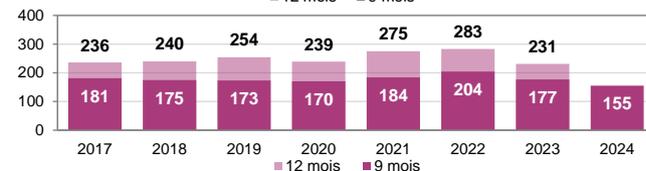
En septembre 2024, les forces de l'ordre ont enregistré 246 accidents corporels en outre-mer, soit -8% par rapport à septembre 2023. On dénombre dans ces accidents

16 tués (11 dans les DROM et 5 pour les autres territoires), soit +7 % par rapport à 2023 ;
333 blessés (280 dans les DROM et 53 pour les autres territoires), soit -4 % par rapport à 2023.

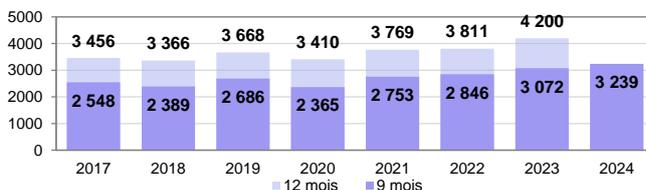
Accidents corporels
enregistrés par les forces de l'ordre, sur voie ouverte à la circulation publique



Personnes tuées
dans les 30 jours après l'accident



Blessés
dans les accidents enregistrés par les forces de l'ordre



Bilan depuis le début de l'année 2024

2 484 accidents corporels à fin septembre

+6% par rapport à 2023

155 tués à fin septembre

-12% par rapport à 2023

3 239 blessés à fin septembre

+5% par rapport à 2023

	Septembre*		Ces 3 derniers mois**		Ces 12 derniers mois***	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
Tués	16	+7%	56	+12%	209	-18%
Blessés BAAC	333	-4%	1 086	+1%	4 367	+8%

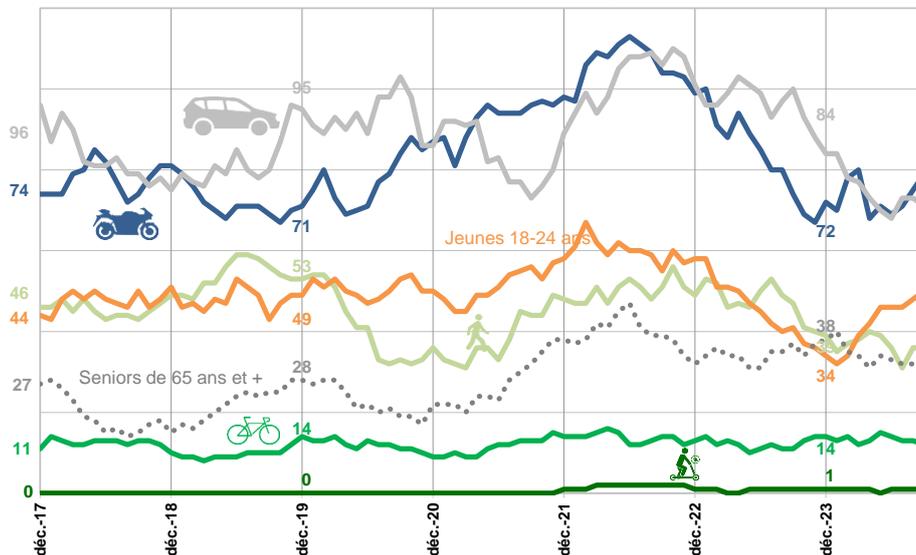
* Septembre 2024 par rapport à septembre 2023

** Cumul 3 mois de juillet 2024 à septembre 2024 par rapport au cumul 3 mois de juillet 2023 à septembre 2023

*** Cumul 12 mois de octobre 2023 à septembre 2024 par rapport au cumul 12 mois de octobre 2022 à septembre 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 07/10/2024 pour l'année 2024

Évolution de la mortalité routière cumulée sur 12 mois selon les usagers



Nombre de personnes tuées cumulé sur 12 mois établi en

Septembre 2024

% par rapport à l'année 2019

Évolution du cumul des blessés BAAC sur ces 12 derniers mois par rapport à un an auparavant

	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Modes doux *	+10%	+14%	
2 RM *	+6%	+20%	+37%
Automobilistes	+2%	+14%	-16%

* Modes doux : Piétons, EDP, Cyclistes - 2 RM : Cyclomoteuristes, Motocyclistes

ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 07/10/2024 pour l'année 2024

Tableau détaillé du mois de septembre 2024 par rapport à un an auparavant

L'augmentation du nombre de tués et la baisse du nombre blessés enregistrés par les forces de l'ordre ce mois de septembre 2024 ne reflète pas la tendance observée ces 3 derniers mois.

La tendance dans les **départements et régions d'outre-mer est à la hausse pour les tués (+44 %) et à la baisse pour les blessés enregistrés (-1 %)**, sur les **autres territoires d'outre-mer la tendance est à la baisse pour les tués (-26 %) et la hausse pour les blessés enregistrés (+9 %)**.

Départements et régions d'outre-mer (DROM)

	Septembre		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	11	280	39	+12	930	-5	140	-2	3 798	+372

Par mode de déplacement

Piétons	2	26	9	+3	90	-16	28	-3	417	-8
EDPm	0	8	0	+0	23	+0	1	+0	123	+71
Cyclistes	0	18	0	-3	47	+8	8	-2	184	+21
2RM	3	92	12	+8	323	+2	53	+12	1 313	+83
Automobilistes	5	128	16	+4	410	+4	47	-5	1 578	+208

** Cumul 3 mois de juillet 2024 à septembre 2024 par rapport au cumul 3 mois de juillet 2023 à septembre 2023

*** Cumul 12 mois de octobre 2023 à septembre 2024 par rapport au cumul 12 mois de octobre 2022 à septembre 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM

Données définitives jusqu'en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 07/10/2024 pour l'année 2024

Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie

	Septembre		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	5	53	17	-6	156	+13	69	-45	569	-42

Par mode de déplacement

Piétons	0	3	1	-3	16	-4	8	-8	62	-2
EDPm	0		0	+0	0	-1	0	+0	3	-1
Cyclistes	0	0	1	+1	3	-1	4	+3	18	-3
2RM	3	22	7	+2	79	+34	26	-7	240	+76
Automobilistes	2	18	8	-1	43	-8	24	-24	175	-83

** Cumul 3 mois de juillet 2024 à septembre 2024 par rapport au cumul 3 mois de juillet 2023 à septembre 2023

*** Cumul 12 mois de octobre 2023 à septembre 2024 par rapport au cumul 12 mois de octobre 2022 à septembre 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : COM-NC

Données définitives jusqu'en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 07/10/2024 pour l'année 2024

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trotinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) qui contiennent les trotinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les deux-roues motorisés intègrent les cyclomotoristes et les motards, y compris les scooteristes.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL).

Méthodes de traitement des données pour l'Outre-mer

Le fichier BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre) intègre les accidents corporels tels que définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant.

Les données sont produites à partir des accidents enregistrés dans le système d'information TRAXy concernant des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR. **Les résultats définitifs de 2023 ont été intégrés dans le baromètre de mai 2024.**

L'export à partir de TRAXy est réalisé à une date précisée dans la source ; le bilan est provisoire. Aucune estimation n'est calculée sur ces données dont l'effectif est faible.

Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité issus du fichier BAAC (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2021 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR :

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>

Évolution du nombre de tués selon le mode de déplacement par semestre pour chaque année

